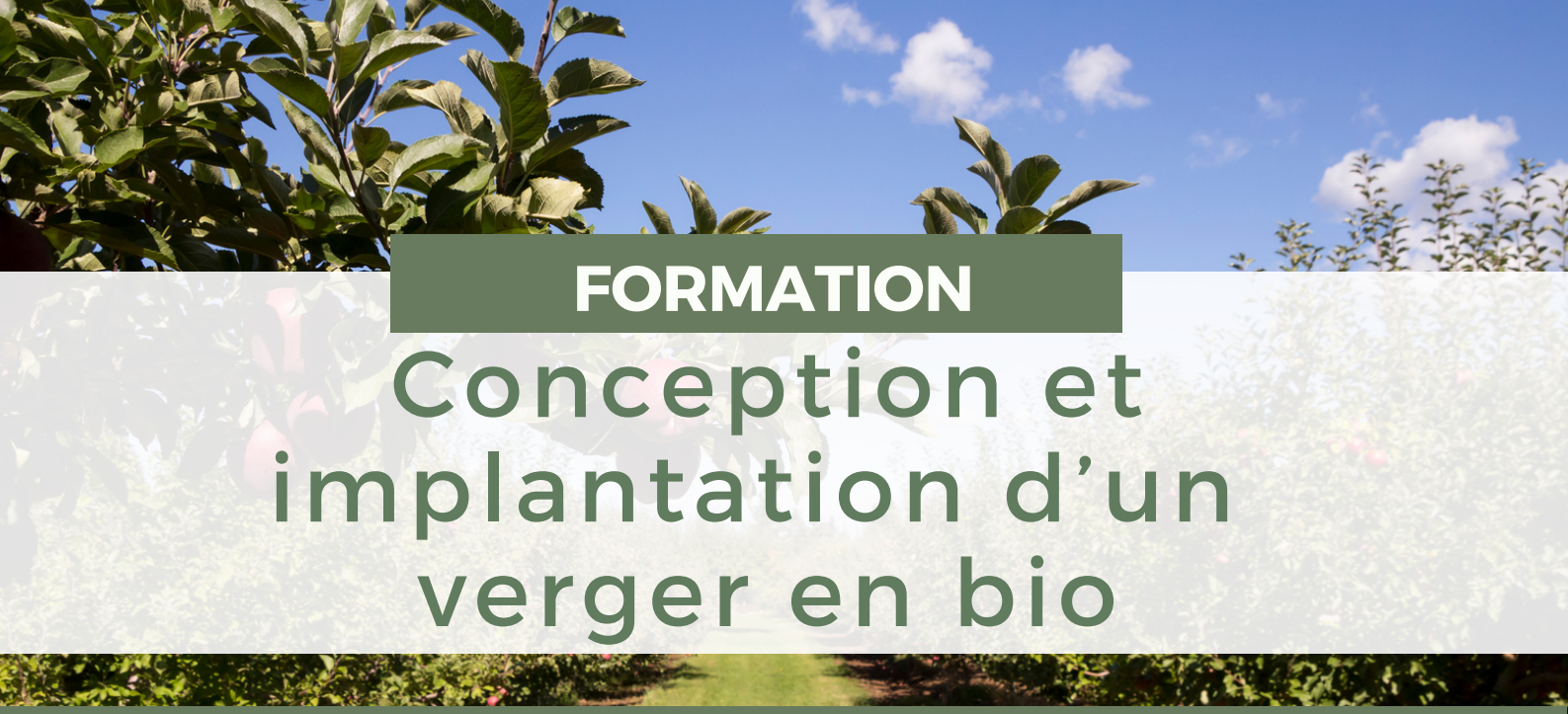

FORMATION

Conception et implantation d'un verger en bio

Mercredi 22 et jeudi 23 novembre 2023

+ 1/2 journée d'accompagnement individualisé à la ferme

Intervenants : Jeremy Barrault, entrepreneur en arboriculture

Alex Franck, arboriculteur bio à Saint Quirc (09)

Animation : Gwenaëlle Didou, animatrice arboriculture, filières fruits et légumes bio au Biocivam de l'Aude

Inscriptions jusqu'au 15/11/23*
https://bit.ly/bio-aude
ou info@bio-aude.com

Objectifs :

Être capable de concevoir et conduire son propre verger en bio, en fonction de son environnement.
Connaître les notions essentielles à la conception et la plantation d'un verger

Durée : 18h Lieu : Carcassonne (à confirmer en fonction des inscrit·es)
Horaires : 9h-17h + accompagnement individualisé à la ferme, 4h sur RDV

*Prévoir un délai de traitement supplémentaire en cas de prise en charge spécifique

Taux de satisfaction (taux général 2022) = 97%

Programme

Jour 1

- Prise de connaissance du groupe et évaluation des attentes de chacun
- L'adaptabilité des porte-greffes au sol et aux essences fruitières.
- Les outils utilisés pour la plantation. La préparation du sol, le choix des arbres à planter (racines nues ou container), les techniques de plantation, les distances de plantation, les amendements à apporter à la plantation, le paillage.
- La protection des jeunes arbres. Les soins à apporter aux jeunes arbres après la plantation.
- Points techniques de la conduite d'un verger de plein vent

Jour 2

- Points techniques de la conduite d'un verger palissé
- Atelier de travail en sous groupe sur les projets de chacun.e (différents modèles technico-économiques possible, organisation de l'activité tout au long de l'année, gestion de la récolte…), avec conseils personnalisés des intervenants
- Présentation des différents projets sur la base des apprentissages reçus

1/2 journée d'accompagnement individualisé à la ferme

Sur site : suivi personnalisé de la mise en œuvre du projet.

REPAS TIRE DU SAC

Méthodes et moyens pédagogiques

Présentation orale et paper board, échanges entre l'intervenant et les participants. Atelier de travail en en petits groupes sur les projets de chacun, accompagnés par les deux intervenants suivi d'une présentation de chacun en plénière. Situation pratique en verger (en collectif).Visite individuelle à la ferme.

Prérequis : La formation ne nécessite aucun prérequis.

En fin de formation, un temps sera consacré à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis.

Une attestation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Tarif et prise en charge

Frais pédagogiques : 434€ + 328€ pour l'accompagnement individualisé. **Prise en charge à 100% pour les exploitant·es agricoles sous réserve d'éligibilité au fond de formation VIVEA. Autres prises en charge possibles. Nous contacter pour plus d'informations.**

En situation de handicap ?

N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.

Action de formation dispensée par le Biocivam de l'Aude.

Responsable de stage : Justine Torrecilla, gestion administrative des formations du Biocivam 11

04 68 78 06 38 - info@bio-aude.com

Organisme de formation :
Maison Paysanne de l'Aude,
N°OF : 76 11 01 690 11

Action de formation dispensée par le Biocivam 11

Financeurs :

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

12/10/2023_V1

Maison Paysanne de l'Aude
1, avenue Salvador Allende, 11300 Limoux
Mel: maisonpaysanne@mp11.fr
Organisme de formation : 76110169011

Les conditions générales des formations

Public

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation.

  Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.

  Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.

- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Maison Paysanne de l'Aude) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible.

- Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.

- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure…) et sont précisés dans le descriptif des stages.

Aspects pratiques

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants avant le démarrage de la formation.

- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.

- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

Coût des formations

- La majorité des formations sont financées par VIVEA (à hauteur de 3000 € par an et par personne) ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande.

- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Chèque de caution

- Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaitre les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

Annulation

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.

- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

Réclamation

- Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à la Maison Paysanne de l'Aude dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.